



BUTIN SEDIC
ZA OUTREVILLE 60540 Bornel
Tél : 03 44 08 53 53
www.butin-sedic.fr



Centre de tri et transit des DND à BORNEL (60)
DEMANDE D'ENREGISTREMENT au titre des ICPE

Avril 2023

PJ19 – Données projet



CHARGE D'ETUDE
59 avenue de Marinville
94100 Saint Maur des Fossés
Tél : 01 48 89 67 38
www.arcoe.fr

1. BUTIN	3
2. CLASSEMENT ICPE	3
3. QUANTITES DEJA DECLAREES	4
3.1 <i>Quantités actuelles sur le site de BUTIN-SEDIC</i>	4
4. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE BUTIN-SEDIC A BORNEL	5
4.1 <i>Activité en déclaration contrôlée en rubrique 2716</i>	5
4.2 <i>Activité en déclaration contrôlée en rubrique 2710.1</i>	5
4.3 <i>IOTA, rubrique 2.1.5.0</i>	5
4.4 <i>Augmentation de la capacité des activités 2710.2 et 2714.2</i>	5
4.5 <i>Nouveau centre de tri avec chaîne de tri mécanisée</i>	6
4.6 <i>Personnel</i>	15
4.7 <i>Horaires</i>	15



1. BUTIN

BUTIN-SEDIC est implantée sur le terrain de la ZA d'Outreville à Bornel dans l'Oise, depuis 1993. La société est spécialisée dans la collecte, transit et tri de tous types de déchets, et dans le nettoyage industriel de sites, canalisations, cuves.

Sur le terrain de Bornel, est également présente la société sœur SANET qui intervient pour l'entretien, curage et diagnostic des réseaux d'assainissement. Les bureaux, locaux sociaux, ateliers de maintenance et aires de stationnement des poids lourds de Bornel, sont utilisés conjointement par BUTIN-SEDIC et par SANET.

BUTIN-SEDIC développe son activité de gestion des déchets depuis 1995. A cette date BUTIN-SEDIC commence à exploiter la déchetterie des sablons pour le compte de la communauté de communes de sablons et de la communauté de communes Thelloise. Depuis 2013, le syndicat mixte de la vallée de l'Oise a repris la compétence déchets de ces intercommunalités. En 2014, BUTIN-SEDIC rajoute une zone de transit et tri de déchets d'activités économiques à côté de la déchetterie.

BUTIN-SEDIC est aujourd'hui un acteur régional de la gestion de tous types de déchets et investit dans un projet global de traitement des déchets incluant l'ancienne déchetterie et un nouveau centre de tri mécanisé des déchets d'activités économiques. La surface attribuée à ce projet est approximativement 1 hectare, en partie basse du terrain occupé par BUTIN-SEDIC et SANET sur 3.6 hectares.

2. Classement ICPE

En 2013, une demande d'enregistrement est déposée pour une déchetterie particuliers en rubrique 2710 et pour une activité de transit adjacente en rubrique 2714. Il n'y a pas d'arrêté préfectoral disponible mais l'activité est référencée en ligne sur le site Géorisques.

Le 23/03/2016, une nouvelle déclaration est faite pour l'activité de transit en rubrique 2714, pour un stock inchangé de 900m³ mais une emprise élargie.

Le 31/01/2023, une déclaration contrôlée est faite pour l'activité de transit et de tri de déchets non dangereux non inertes en rubrique 2716 pour un stock de 738 m³.

Le 03/03/2023, une déclaration est faite pour les activités de transit de déchets non dangereux en rubrique 2714 pour une capacité de 991m³ et l'activité en rubrique 2710.1 (apports volontaires de déchets dangereux par les producteurs) pour une capacité de 6T. En parallèle est déposé un dossier loi sur l'eau en rubrique 2.1.5.0 (rejets des eaux pluviales dans eaux superficielles) pour une surface de 3.6ha et un rejet des eaux pluviales traitées dans le ru de la Gobette. Ce dossier « loi sur l'eau » est joint au présent dossier d'enregistrement.

Tableau 1. Classement actuel du site de BUTIN-SEDIC

Numéro de la rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime
2710	2	Apports volontaires de déchets non dangereux	599	m ³	E
2710	1	Apports volontaires de déchets dangereux	6	T	DC
2714	2	Transit, tri déchets non dangereux, cartons, plastiques, bois	991	m ³	D
2716	2	Transit, tri déchets non dangereux non inertes	738	m ³	DC
IOTA 2.1.5.0	2	Rejets eaux pluviales dans eaux superficielles	3.6	ha	D

BUTIN-SEDIC dépose une demande d'enregistrement pour augmenter les capacités des activités de 2710.2 et 2714.2. Les camions entrants seront pesés sur le pont bascule à l'entrée du site. Selon le contenu du camion, il sera orienté vers la zone de déchargement approprié. Les camions sortants seront pesés sur le même pont bascule permettant la sortie.



3. Quantités déjà déclarées

3.1 Quantités actuelles sur le site de BUTIN-SEDIC

		Plan		
		Surface m ²	Volume m ³	Rubrique
Transit entrants/sortants	gravats propres	25	37,5	2517
	gravats sales	25	37,5	2517
	cartons	90	135	2714
	films plastique	14,4	21,6	2714
	bois A palettes non traités	80	120	2714
	bois B traités ou peints	40	60	2714
	ferreux + non ferreux	110	220	2713
	déchets verts	25	37,5	2716
	verre	15	30	2715
	TVI tout venant incinérable dont plastiques PVC	65	97,5	2714
	Bois tronc	14,4	21,6	2714
	TVE tout venant enfouies	115	172,5	2714
Tri entrants	DIB mélangés	115	172,5	2714
Tri sortants pré-tri sol	bois A palettes non traités	14,4	28,8	2714
	Cartons	14,4	28,8	2714
	Films plastiques	14,4	28,8	2714
	Refus	126	189	2714

Pour obtenir le volume on x1,5 (hauteur stocks)

Figure 1. Stocks actuels sur le site et quantités déclarées

Il y a également les 6 T de déchets dangereux en déclaration contrôlée (rubrique 2710.1) et les 738 m³ de la déchetterie professionnelle (2716). En fonction de la nature des déchets, le temps de séjour sur le site varie :

- Transit de déchets ménagers : pas plus d'1 jour sur site et pas de stockage nocturne
- Alvéoles extérieures : entre 2 et 3 jours sur le site mais le dimensionnement des stocks est suffisant pour augmenter le temps de séjour sur site.

Les alvéoles extérieures sont réalisées avec des cloisons blocs béton préfabriqués de type mégablocs (ép0.6 m, CF4H) d'une hauteur de 3.6 m.



4. Description de l'activité BUTIN-SEDIC à Bornel

4.1 Activité en déclaration contrôlée en rubrique 2716

L'activité enregistrée en déclaration contrôlée en rubrique 2716 ne change pas soit :

- 1 alvéole de déchets issus de collectes sélectives 96 m², 288 m³, H = 3 m ;
- 1 alvéole d'ordures ménagères résiduelles 150 m², 450 m³, H = 3 m ;
- 1 zone de quai pour le chargement des camions ;
- 1 bureau de quai ;
- 1 zone de déchargement des camions.

4.2 Activité en déclaration contrôlée en rubrique 2710.1

L'activité enregistrée en déclaration contrôlée en rubrique 2710.1 ne change pas soit :

- 1 alvéole extérieure avec un stockage de fibrociments dans des big-bags étanches ;
- 1 alvéole extérieure avec un stockage de plâtre dans des big-bags étanches ;
- 1 armoire contenant des déchets dangereux de type pots de peinture.

La capacité de l'activité reste à 6 T.

4.3 IOTA, rubrique 2.1.5.0

La surface reste de 3.6 ha et la surverse des eaux pluviales traitées se fait dans le ru de la Gobette.

4.4 Augmentation de la capacité des activités 2710.2 et 2714.2

Le site comportera en sus du bâtiment de transit de déchets ménagers et des alvéoles de déchets dangereux inchangés les éléments suivants :

- En plateforme extérieure :
 - o 1 alvéole extérieure de gravats mélangés, 30 m², 90 m³, H = 3 m ;
 - o 1 alvéole extérieure de déchets verts 30 m², 90 m³, H = 3m ;
 - o 1 alvéole extérieure de verre 20 m², 60 m³, H = 3m ;
 - o 1 alvéole extérieure d'inertes 35 m², 105 m³, H = 3 m ;
 - o 1 alvéole extérieure de plastiques durs 55 m², 165 m³, H = 3m ;
 - o 1 alvéole extérieure de ferrailles 80 m², 240 m³, H = 3 m ;
 - o 1 alvéole extérieure de TVI/déchets ultimes incinérables 65 m², 195 m³, H = 3 m ;
 - o 1 alvéole extérieure de Bois A (palettes non traitées) 104 m², 312 m³, H = 3 m ;
 - o 1 alvéole extérieure de Bois B 45 m², 135 m³, H = 3 m ;
 - o 2 alvéoles de déchets dangereux (rubriques 2710.1) et 1 armoire de DD, 6 T ;



- o 1 alvéole couverte de balles plastiques 77 m², 231 m³, H = 3 m.
- Dans le nouveau bâtiment de tri avec chaîne de tri mécanisée :
 - o 1 alvéole couverte de DIB à trier 169 m², 507 m³, H = 3 m ;
 - o 1 alvéole couverte de cartons à mettre en balles 176 m², 528 m³, H = 3 m ;
 - o 1 alvéole couverte de balles cartons, 127 m², 380 m³, H = 3 m ;
 - o 1 alvéole couverte de refus 77 m², 231 m³, H = 3 m ;
 - o 1 alvéole couverte de TVE/déchets ultimes enfouissables 70 m², 210 m³, H = 3 m ;
 - o 1 benne à fond mouvant de cartons ;
 - o 1 benne à fond mouvant de films plastiques ;
 - o 1 benne de 30m³ de bois ;
 - o 1 benne de 30m³ de ferrailles ;
 - o 1 benne de 30m³ de plastiques durs.

Les alvéoles de stockage en 2710.2 sont communes aux alvéoles de stockage en 2714. Il s'agit d'apports volontaires de déchets non dangereux par des professionnels. La quantité de déchets qui sera déclarée est 3014 m³. Les alvéoles extérieures seront communes aux rubriques 2714 et 2710.2.

Les déchets entrants proviendront de la région Ile-de-France et du département de l'Oise.

4.5 Nouveau centre de tri avec chaîne de tri mécanisée

L'activité du centre de tri inclut :

- Un hangar de dimensions 73 m x 27 m avec une hauteur moyenne de 10.50 m et une structure métallique contenant :
 - o 1 alvéole de DIB à trier, 169 m², H = 3 m ;
 - o 1 alvéole de cartons à mettre en balles, 176 m², H = 3 m ;
 - o 1 chaîne de tri avec une trémie d'alimentation ;
 - o 1 presse à balle horizontale ;
 - o 3 bennes de 30m³ : bois, ferrailles, plastiques durs ;
 - o 1 benne à fond mouvant de cartons ;
 - o 1 benne à fond mouvant de films plastiques ;
 - o 1 alvéole balles cartons 127 m², H = 3 m ;
 - o 1 alvéole couverte de refus 77 m², H = 3 m ;
 - o 1 alvéole couverte de déchets ultimes enfouissables 70 m², H = 3 m ;
- 1 alvéole extérieure couverte de balles plastiques 77 m², H = 3 m.

Au déchargement, un contrôle visuel est effectué par le responsable d'exploitation, par les manœuvres, par les conducteurs d'engin. Si le chargement présente des éléments indésirables, ceux-ci sont soit rechargés dans le véhicule qui les a amenés soit mis à l'écart dans des bennes dédiées selon le type d'objet indésirable, pour être évacués ultérieurement.



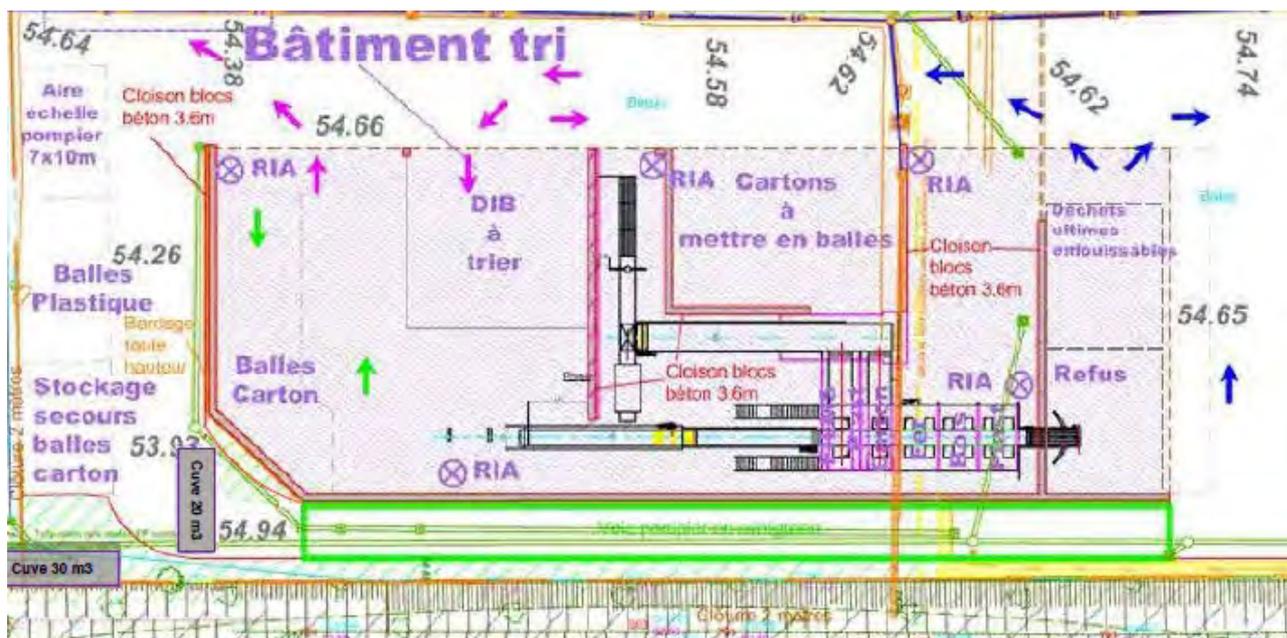


Figure 2. Schéma du centre de tri, source : plan TRIDENT du 14/04/2023

Fonctionnement chaîne de tri

Les DIB à trier sont déposés dans l'alvéole prévue à cet effet par les semis. Ils sont ensuite déposés dans la trémie d'alimentation de la chaîne de tri. 5 bennes de 30 m³ sont présentes en sortie de tri :

- 1 benne à fond mouvant de cartons ;
- 1 benne à fond mouvant de films plastiques ;
- 1 benne de 30 m³ de bois ;
- 1 benne de 30 m³ de ferrailles ;
- 1 benne de 30 m³ de plastiques durs.

Les DIB mélangés sont déposés sur la trémie d'alimentation de la chaîne de tri et passent par le tapis élévateur de la chaîne de tri afin d'arriver en cabine de tri manuelle. Les déchets sont triés et envoyés vers des bennes de stockages adaptées.

Les flux de ferrailles, bois et plastiques durs sont envoyés dans des bennes de 30 m³ avant d'être transportés vers les alvéoles de stockage extérieures.

Les refus de tri passent par le tapis de sortie et sont stockés sur l'alvéole de refus.

Les flux triés de films plastiques et de cartons sont déposés respectivement dans des bennes à fond mouvant et sont redirigés vers le convoyeur de chargement de la presse à balles. Les cartons peuvent également être chargés sur le convoyeur depuis la fosse. Les déchets de cartons ou films plastiques passent ensuite dans l'élévateur d'alimentation de la presse à balles et sont ensuite compactées dans la presse. Les balles sortantes sont ligaturées et récupérées par un chargeur à pneus afin d'être déposés dans les alvéoles de stockage spécifiques.



Synoptique chaîne de tri et presse à balles

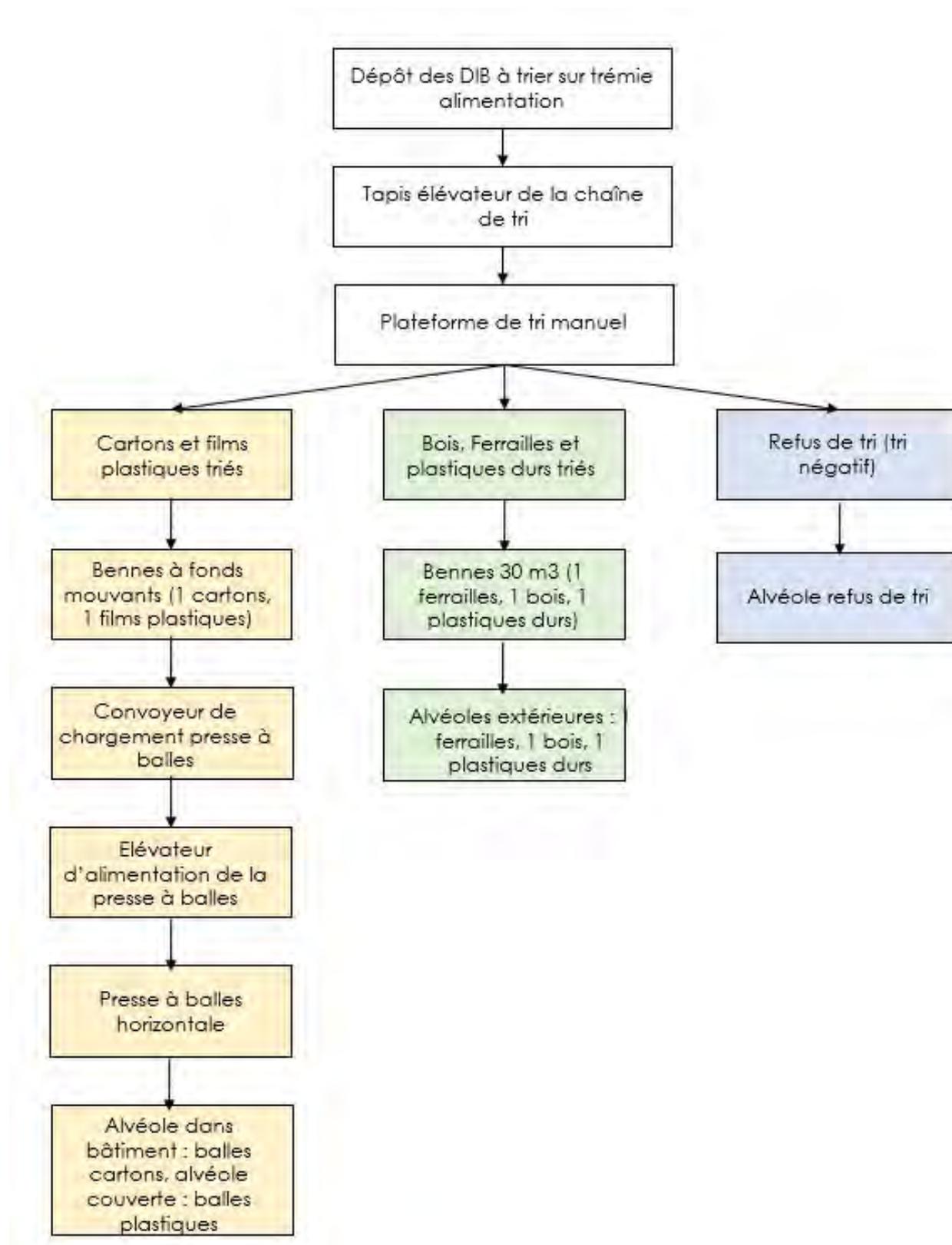


Figure 3. Synoptique du fonctionnement du process de tri BUTIN-SEDIC



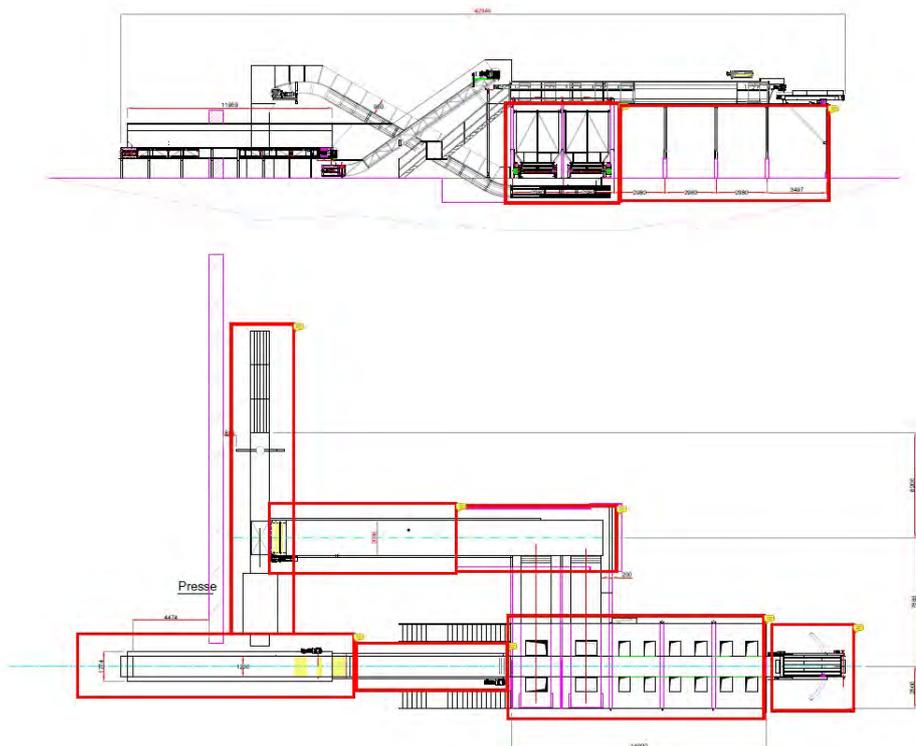


Figure 4. Process de la chaîne de tri de BUTIN-SEDIC, TRIDENT, 13/04/2023

Presse à balles

Les cartons à mettre en balles sont déposés dans l'alvéole prévue à cet effet. Ils sont ensuite chargés dans la presse à balles. Les balles cartons créées sont ensuite transférées par des chargeurs sur pneus vers l'alvéole ouest du bâtiment dans l'attente d'être évacués vers une unité de valorisation.



Figure 5. Photographie d'une presse à balle horizontale, source : Pressor

Stockage secours balles cartons

Une zone est prévue en cas de surplus de balles cartons. La zone sera toujours vide hors situation exceptionnelle.

Bureaux

Les locaux administratifs et sociaux du personnel sont disposés au nord du site, le long du merlon paysager et en dehors de la zone d'activité de tri et transit.





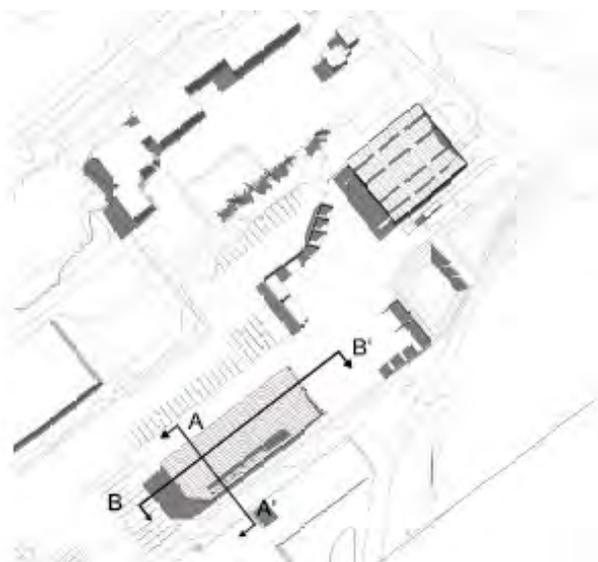
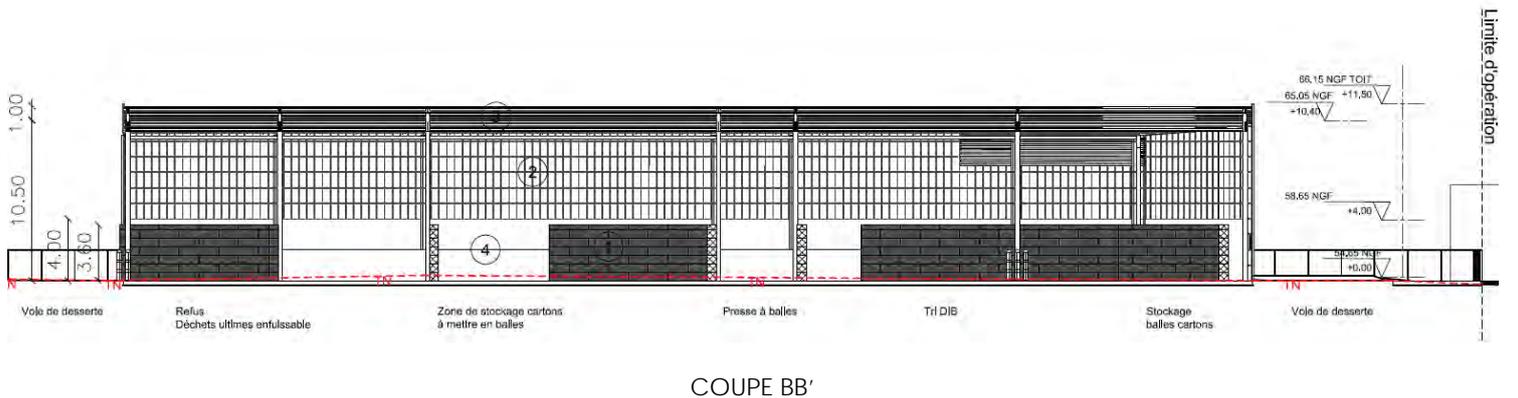
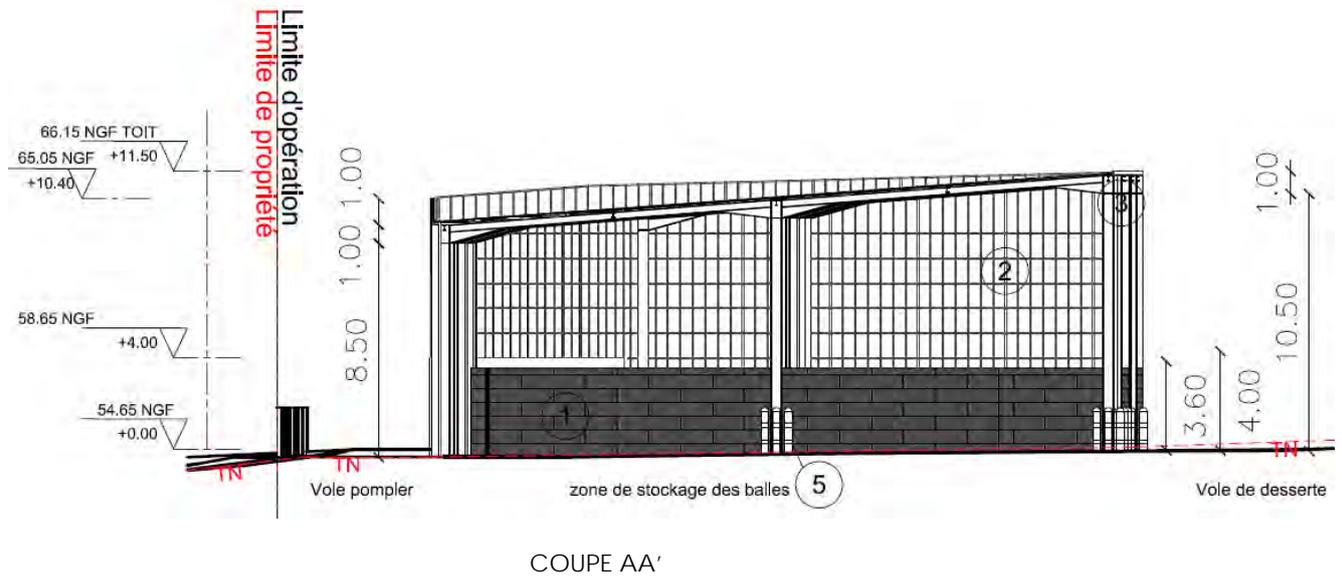
Figure 6. Schéma d'exploitation, version du 14/04/2023



Bâtiment

Source : extraits du permis de construire, architecte ATELIER MONIQUE LABBE, Avril 2023

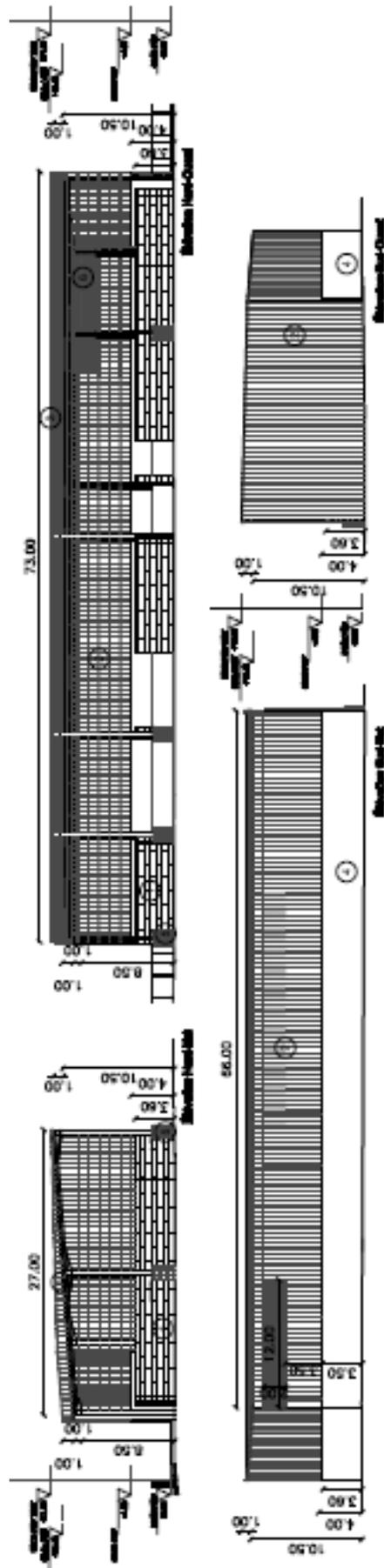
NOTA : les images sont sans échelle



Légende:

- ① Murs tôles métal nervurées
- ② Toiture tôles nervurées sur charpente métallique - Telnte gris alu.
- ③ Méga-blocs béton
- ④ Mur maçonné enduit
- ⑤ Potelets de protection



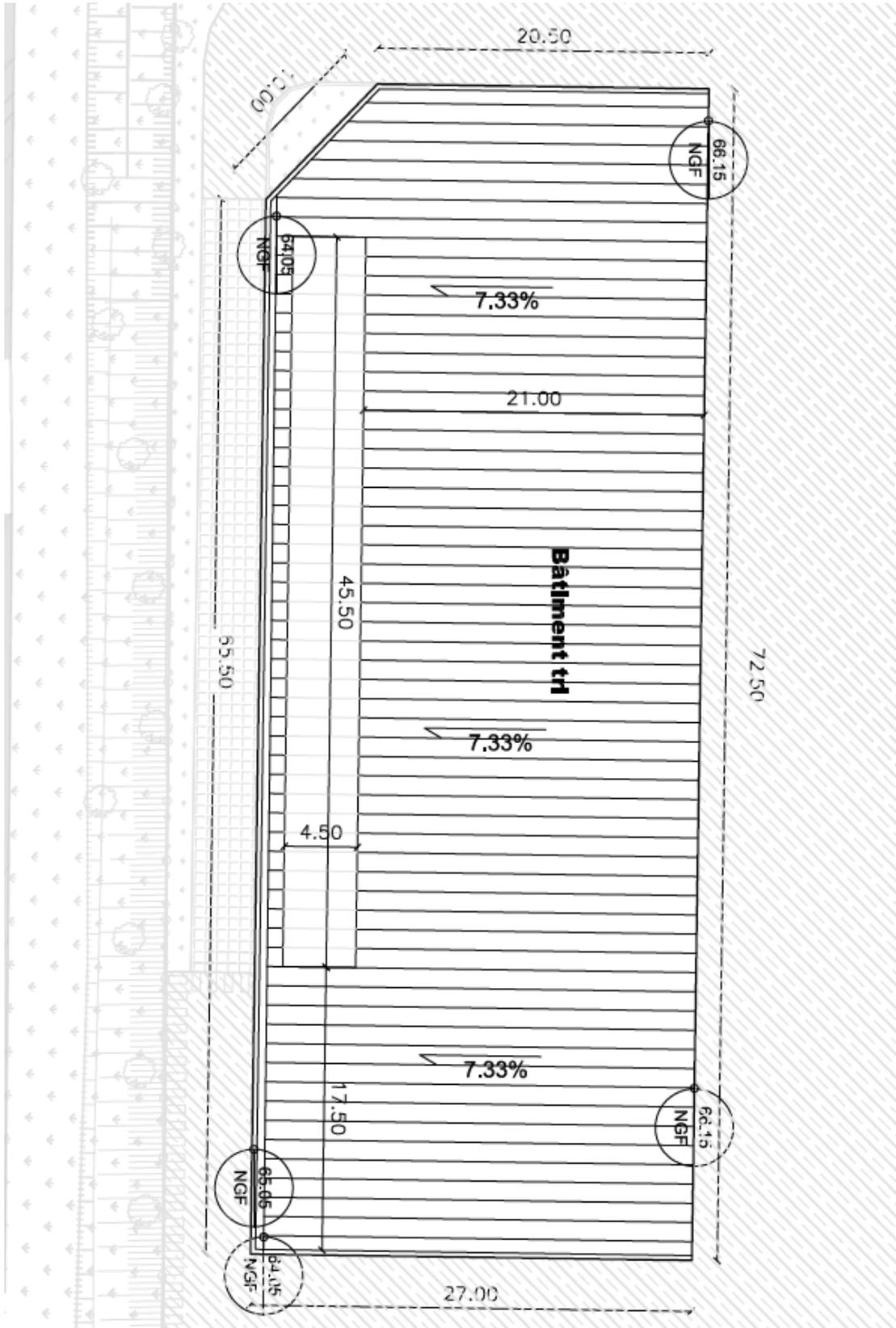


Légende:

- ① Méga-blocs béton
- ② Bardage - Tôles métal nervurées
- ③ Toiture tôles nervurées sur charpente métallique
- ④ Mur maçonné enduit
- ⑤ Potelets de protection
- ⑥ Grilles de désenfumage
- ⑦ Portes existantes modifiées
- ⑧ Murs enduits
- ⑨ Portes existantes
- ⑩ Portes condamnées

FACADES





TOITURE et DIMENSIONS du centre de tri

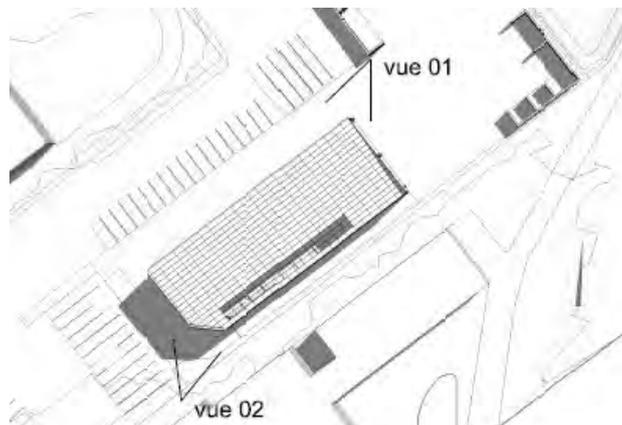




VUE 1



VUE 2



4.6 Personnel

Le site et les bureaux sont ouverts 5 jours/semaine, 260 jours/an.

Sur le site il y a actuellement 50 personnes présentes en continu ou non dont :

- 1 responsable administratif ;
- 1 responsable de production ;
- Exploitation : 1 personne.

Pour la nouvelle activité avec la chaîne de tri mécanisée, 10 nouveaux postes avec 20 nouvelles personnes seront mis en place. Il y aura une rotation au niveau des postes : 1 poste pour 2 personnes.

4.7 Horaires

Le site est ouvert aux clients du lundi au vendredi de 7 h à 17 h. Les horaires d'exploitation du site sont de 6 h à 20 h du lundi au samedi. Le site est fermé les dimanches, jours fériés et 5 semaines de vacances annuelles.

